

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

15, Chemin de la Vi-Longe - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 116

Genève, le 31 mai 2017

"AYA Info" est en ligne sur deux sites Internet : Humanitaire.ws et MCI

Une attaque contre les Gamela fait une vingtaine de victimes

Dans l'après-midi du dimanche 30 avril, des Indiens Gamela qui occupaient leur territoire ancestral sur lequel se sont installés des fazendeiros, ont été attaqués par un groupe d'hommes armés de machettes et d'armes à feu. Bilan : [22 indigènes blessés](#), certains gravement. Cet incident violent s'est produit dans la municipalité de Viana, dans l'État du Maranhão.

Il s'agit du dernier épisode d'un conflit pour la terre qui dure depuis longtemps. Il y a encore quelques années, cette ethnie était officiellement considérée comme éteinte. En août 2014, les Gamela ont [réalisé une assemblée](#) au cours de laquelle ils ont manifesté leur intention de lutter pour la reconnaissance de leur territoire et de leur ethnie parfois [encore contestée](#). En novembre de la même année, plusieurs Gamela étaient à Brasilia, avec d'autres représentants de peuples indigènes du Maranhão, pour demander la reprise des démarcations de leurs Terres Indigènes. En décembre 2015, ils ont [subi des menaces](#) de la part de fazendeiros.

L'attaque du 30 avril a provoqué de multiples réactions. De nombreuses entités ont exprimé leur solidarité à l'égard de ce peuple. La police fédérale a ouvert [une enquête](#). Le Ministère Public Fédéral s'est saisi de l'affaire, il [demande la démarcation](#) de la Terre des Gamela. Le 11 mai, le Ministère Public du Maranhão a [tenu une réunion](#) avec des représentants des Gamela pour entendre leurs demandes en matière de territoire, de sécurité et de services publics. Une [délégation](#) de la Commission des Droits Humains et des Minorités de la Chambre des députés s'est rendue sur place. La Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI cherche, avec le Gouvernement de l'État du Maranhão un [accord technique](#) de coopération pour résoudre le conflit.

L'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – [APIB](#) a rappelé que *"les Gamela avaient dénoncé les plans des fazendeiros contre leurs leaders. Cependant, une fois de plus, les autorités compétentes ont fait preuve d'inertie devant les graves violations pratiquées, soit par des fonctionnaires, soit par des entités privées contre les Peuples indigènes"*.

Ce conflit est intervenu dans un contexte national difficile pour les peuples indigènes.

Une délégation brésilienne dénonce les violations des droits de l'homme à l'ONU

Ce 5 mai, une délégation d'ONGs brésiliennes était à Genève, au Palais des Nations, pour dénoncer les violations des droits de l'homme dans le pays. Ceci à l'occasion de "l'Examen Périodique Universel", un processus des Nations Unies portant sur l'application des droits de l'homme dans chacun de ses États membres. Ce jour-là, c'était au tour du Brésil de passer son "examen".

Un ["Événement parallèle"](#) a été organisé par cette délégation au cours duquel ont été abordés les violations des droits humains dans différents domaines, éducation, santé, sécurité alimentaire, justice et, bien sûr, ceux des peuples quilombolas* et indigènes. Les restrictions budgétaires appliquées par le gouvernement de Michel Temer ont été citées comme ayant de graves conséquences. À noter la présence à cette rencontre d'un représentant de la Mission du Brésil et celle de Paulo, le [Président](#) de la Commission des droits humains et des minorités de la Chambre des députés. Le député a fait le voyage à Genève – selon plusieurs sources, [contre la volonté](#) du gouvernement - dans l'intention d'alerter la communauté internationale sur l'ampleur et la gravité des violations des droits humains sur le territoire brésilien.

Les peuples indigènes brésiliens étaient représentés par Sônia Guajajara, coordinatrice de l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – [APIB](#). Les organisations indigènes ont préparé leur rapport sur la situation des droits humains à l'automne 2016 déjà. Parmi les documents envoyés à relever celui d'une large coalition d'organisations comprenant l'APIB, le Réseau de Coopération Amazonien – [RCA](#) et la Plateforme des Droits Humains – Dhesca Brésil**. Les recommandations portent sur les droits territoriaux; la protection des droits à la vie; la protection des leaders indigènes et des défenseurs des droits humains; la protection des droits sociaux; la mise en œuvre du droit à la consultation libre, préalable et informée; et sur le cadre légal et institutionnel de défense et de protection des peuples indigènes. Ce dernier point étant malheureusement illustré par l'incident survenu peu de jours avant dans le Maranhão. (Voir ci-dessus).

C'est à Genève que la délégation a appris que le gouvernement avait mis un terme au mandat d'Antonio Costa à la tête de la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI. Il avait été nommé en janvier dernier. Une crise supplémentaire...

* Communautés composées de descendants d'esclaves marrons.

** Voir le rapport "A situação dos direitos humanos dos povos indígenas no Brasil", "Sumário das Recomendações por temas" et "Recomendações enviadas".

La FUNAI change de président

Le 5 mai, le journal officiel de l'Union a publié [un arrêté](#), pris le 4 mai par le Ministre d'État, Chef de la Maison civile de la présidence de la République, Eliseu Lemos Padilha, exonérant Antônio Costa de la présidence de la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI. Sa nomination datait du 13 janvier dernier. Avant son éviction, il avait publié [les rapports](#) d'identification et de délimitation de cinq Terres Indigènes situées dans les États de São Paulo, Rio de Janeiro et du Pernambuco.

Pasteur et membre du Parti Social Chrétien – PSC, sa nomination avait inquiété les organisations indigènes. Le 20 avril déjà, dans [les médias](#), il était question de son départ pour n'avoir pas nommé d'autres membres du PSC à des postes-clé de la FUNAI.

Son éviction intervient après le drame survenu le 30 avril dans l'État du Maranhão (voir ci-dessus). Dans une [conférence de presse](#), Antônio Costa confirme les pressions politiques dont il a été l'objet, mais il évoque aussi les coupes budgétaires voulues par le gouvernement pour "vider" la Funai et enterrer les démarcations des terres des peuples traditionnels. Une manière de [répondre](#) au Ministre de la justice qui, de son côté, reproche à la FUNAI de ne pas agir de manière efficiente.

Le 9 mai, Eliseu Lemos Padilha a nommé un [président intérimaire](#) en la personne de l'ancien général Franklimberg Ribeiro de Freitas, déjà fonctionnaire de la [FUNAI](#) en charge de la Promotion du développement durable. Ce choix est critiqué par les organisations indigènes. L'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – [APIB](#) réprovoque cette décision : "*Avec cette nomination, le Gouvernement Temer promeut, la militarisation de la FUNAI comme au temps de la dictature militaire, la fragilisation totale de la Fondation dans la perspective de changer les procédures de démarcation des terres Indigènes... Non à la militarisation de la FUNAI !*"

Pour appel, la FUNAI a été fondée en 1967, il y a 50 ans. Ce nouveau titulaire en est le 40^e, soit une durée moyenne de mandat de un an et trois mois ! Depuis ce 1^{er} janvier 2017, la Funai en est à son 3^e président, dont deux l'ont été par intérim. Elle en est à son 4^e Ministre de tutelle (Ministère de la Justice et de la Sécurité publique). Une instabilité qui n'est que l'une des facettes de la grave crise que traverse le pays.

Les "Ruralistes" dévoilent leurs intentions dans un rapport parlementaire.

En novembre 2015, le lobby des "Ruralistes" (de l'agrobusiness) de la Chambre des Députés a obtenu la création d'une Commission Parlementaire d'Enquête – CPI visant les activités de la Fondation Nationale de l'Indien – [FUNAI](#) et de l'Institut National de Colonisation et de Réforme Agraire – [INCRA](#). Ces deux administrations, la première ayant pour objet la protection des peuples indigènes et de leurs territoires, et la seconde de distribuer des terres aux petits paysans. Tâches que le lobby considère contraires à ses intérêts. La Commission, dominée par des députés membres de la "Bancada ruralista" ([Frente Parlamentar Mista da Agropecuária](#) – FPA), n'a pas été en mesure de rendre ses travaux avant le délai imparti, soit en août 2016. Mais très vite, à la fin du même mois, une deuxième CPI Funai/Inkra a été constituée. Cette dernière vient de rendre un [volumineux rapport](#) de 3'385 pages.

À propos de la FUNAI, le document passe en revue son action dans cinq États (Rio Grande do Sul, Santa Catarina, Pará, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul et Bahia) pour y énumérer des faits qui, aux yeux des Commissaires, constituent des actes illégaux, des fraudes et des conflits. Les textes internationaux protégeant les populations indigènes sont évoqués dans une quarantaine de pages; l'occasion de rappeler que le Brésil pourrait dénoncer son adhésion à la [Convention 169 de l'OIT](#) à partir de 2023. Un chapitre, "*L'ombre de l'internationalisme et les ONG*" traite de l'action d'ONGs brésiliennes et étrangères qui coopèrent avec les peuples indigènes du pays. Dans cette partie du texte, la CPI a utilisé plusieurs rapports de l'Agence Brésilienne de Renseignements – ABIN. Selon le rapporteur, les ONGs manipulent les peuples indigènes dans l'espoir de décrocher des contrats "à prix d'or" pour élaborer des études environnementales nécessaires à l'obtention de l'autorisation des ouvrages.

Le document cite le nom de dizaines de personnes soupçonnées de ne pas avoir respecté la loi, notamment dans le but de fausser la délimitation et la démarcation de Terres Indigènes. Dans une première version, le président du Conseil Indigéniste Missionnaire – [CIMI](#) est mentionné quatre fois.

La Commission propose la création d'un "Groupe Technique" auprès du Ministère de la Justice pour étudier les Terres Indigènes encore à démarquer. Elle suggère la création d'un Secrétariat National de l'Indien, directement rattaché à l'administration publique chargé des tâches actuellement confiées à la FUNAI. Enfin, elle a élaboré un projet de loi d'application de l'article 231 de la Constitution fédérale de 1988 concernant les droits reconnus aux Peuples indigènes.

Le rapport contient encore une lettre à la représentation de l'OIT à Brasilia au sujet de l'application de la Convention 169. C'est l'attitude d'ONGs qui est visée. La CPI leur reproche de faire obstruction à la

consultation des peuples indigènes souhaitée par le Gouvernement. Une autre lettre destinée à la représentation du Vatican (la Nonciature Apostolique) au Brésil. La Commission y dénonce "*l'action contraire aux principes chrétiens et à la dignité humaine*" de la part d'agents du Conseil Indigéniste Missionnaire – CIMI.

Onze députés, dont [Paulão](#), Président de la Commission des droits humains et des minorités de la Chambre des députés, ont rédigé un "[Rapport parallèle](#)". Un texte exprimant leur désaccord sur la méthode de travail, le contenu et les conclusions du rapport de la majorité. Dans une note, le Ministère Public Fédéral affirme que le [rapport est anticonstitutionnel](#) et illégal.

Réunis dans une communauté de l'État de Santa Catarina, les leaders Guarani du Sud et du Sud-Est du pays ont adressé une [lettre ouverte](#) à la société nationale qu'ils concluent par un avertissement : "... *S'il n'y a pas de terre pour les Guarani, pour tous les peuples indigènes, pour les quilombolas et ceux qui vivent de la terre, il n'y aura de terre pour personne!*". Interrogés par "[Amazônia Real](#)" une demi-douzaine de leaders indigènes ont exprimé leur désapprobation au sujet de la proposition de suppression de la Funai. Parmi eux, Gersém Baniwa pour qui "... *La Funai, avec toute la difficulté et les contradictions qu'elle a eu au cours de son histoire a toujours été un organe qui représente la volonté de l'État de respecter les droits des indigènes. Son démontage est le démontage de la politique indigéniste*".

Le [vote final](#) du rapport a eu lieu le 30 mai.

Les Amérindiens de Guyane dans le mouvement social qu'a vécu le territoire

Les médias ont largement évoqué le mouvement social, d'une ampleur véritablement historique, qu'a connu la Guyane ces mois de mars - avril. L'activité a maintenant repris après la signature d'un accord conclu entre les représentants de l'ancien Gouvernement français - le Ministre de l'Intérieur, Matthias Fekl et la Ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts – et ceux des nombreux collectifs et entités qui ont pris part au mouvement. Les Amérindiens étaient déjà mobilisés. Le 16 mars, leurs représentants avaient rencontré Ségolène Royal, la Ministre (française) de l'environnement à qui ils avaient remis une [pétition](#) munie de 85'000 signatures demandant la "Reconnaissance des Droits des peuples Amérindiens de Guyane", notamment la ratification, par la France, de la Convention 169 de l'OIT. Le lendemain, la Ministre a annoncé que l'État céderait 200'000 ha de forêt à la Collectivité Territoriale de Guyane. Cette décision a fait réagir les organisations amérindiennes. Le 18 mars, par l'intermédiaire du Conseil Consultatif des Populations Amérindiennes et Bushinenge - CCPAB, elles ont envoyé [un courrier](#) de protestation au Président de la République. Le 25 mars, l'agitation sociale prenant de l'ampleur, le Gouvernement a envoyé une Mission interministérielle à Cayenne chargée de négocier avec les protagonistes du mouvement. Le CCPAB écrit à nouveau une lettre à François Hollande à laquelle est annexée une liste d'une [vingtaine de revendications](#).

Le 29 mars, les deux Ministres rejoignent la Mission interministérielle. Des "Groupes de travail" regroupant les différents collectifs sont créés pour aboutir à un accord global. Les Amérindiens, qui ont participé au mouvement, ont constitué l'un de ceux-ci. Les représentants de l'Organisation des Nations Autochtones de Guyane – ONAG, de la Fédération des Organisations Autochtones de Guyane – FOAG, des Jeunesses Autochtones et du CCPAB ont rédigé un document, signé le 2 avril par eux et la Ministre des Outre-mer, qui fait partie de "[l'Accord de Guyane](#)". Ce texte* reprend, également en une vingtaine de points, les principales revendications déjà soumises au Président de la République. Celles-ci concernent les droits territoriaux, notamment la rétrocession de 4'000 km² de terres aux communautés amérindiennes; l'orpaillage et l'exploitation des mines d'or; la représentation de ces communautés; l'éducation et la culture autochtone et la santé. Pour rappel, les Amérindiens font face à une épidémie de suicides chez les jeunes et à l'orpaillage illégal qui met en danger la santé d'une partie importante des populations riveraines des rivières où sévit cette activité.

L'Accord de Guyane du 21 avril 2017 a été publié au [Journal Officiel](#) du 2 mai dernier. Reste à l'appliquer...

* Annexe "Groupe de travail Communautés amérindiennes et bushinenge" pp. 22 à 25)

Le pont sur l'Oyapock a été inauguré, mais seulement entrouvert...

Le pont binational qui enjambe l'Oyapock, ce fleuve qui fait frontière entre le Brésil et la France, a été [inauguré le 18 mars](#). Il n'est que partiellement ouvert à la circulation des véhicules légers de 8h à 12h et de 14h à 18h, 7 jours sur 7 depuis le 20 mars. Une limitation due au fait que tous les problèmes administratifs (droits de douane sur les marchandises, assurances, etc.) n'ont pas été réglés entre les deux pays.

L'inauguration a été le fait des autorités locales. Le Préfet de Guyane a conduit la délégation française pour la France et le Gouverneur de l'État d'Amapá pour le Brésil. La construction a été achevée en 2011. Le projet de le construire date de 1997. Décision prise lors d'une rencontre entre les présidents français et brésiliens Jacques Chirac et Fernando Henrique Cardoso. En février 2008, les deux présidents Lula et Sarkozy ont décidé d'engager sans délai la construction du pont...

Voir "[AYA Info](#)" No 68 du 30 janvier 2012.

AYA sera présent à "Vous (f)êtes Onex"

Basée sur l'implication volontaire et un esprit non commercial "[Vous \(f\)êtes Onex](#)" est une manifestation conviviale organisée par le "Service Jeunesse et Action Communautaire" de la commune genevoise d'Onex. Le but de ce rendez-vous annuel est de favoriser la création de liens, le partage, le respect, la solidarité, la découverte et la participation à la vie en collectivité. La manifestation se déroulera du 9 au 24 juin.

AYA, association créée à Onex où elle tient toujours ses réunions, fête son dixième anniversaire. Par deux fois, elle a bénéficié de financement de cette municipalité pour les projets mis en œuvre par son partenaire amazonien, le Service et Coopération avec le Peuple Yanomami – SECOYA. Pour cette raison elle a décidé de participer à cette manifestation.

Le jeudi 22 juin, à 19h30, à la "Maison Onésienne", 22 rue des Evaux (1213 – Onex)*, AYA présentera un documentaire réalisé par la troupe parisienne "[Un jour se lève](#)" sur l'activité de SECOYA**. Le film d'une vingtaine de minutes a été réalisé pour les 25 ans de SECOYA. Un débat suivra la projection. Il portera sur l'actualité concernant les peuples indigènes au Brésil.

* Transports Publics Genevois, lignes 2 et 19, arrêt "Maison Onésienne"

** Le "Teaser" des premiers repérages est sur Youtube, pour le visionner cliquer > [ICI](#) <

Bernard Comoli

Important :

- L'activation des liens hypertextes ([en bleu](#)) renvoie aux sources utilisées pour la rédaction de ce bulletin. Elles sont souvent en portugais, sauf quand il s'agit d'anciens "AYA Info".

PS : Ces brèves sont souvent reprises, détaillées et parfois illustrées, dans un blog du quotidien "La Tribune de Genève" à l'adresse suivante : <http://bcomoli.blog.tdg.ch>